

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL
du 25 Mars 2012 à 10H à BALBIGNY

Présents : MM. Christian BERNARD, Georges BERNAT, Robert CHASSIN, Pierre COLAS, Pierre COLOMBAT, Julien DUCHE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, Guy FABRE, Serge MAYOUD, Jean-Michel MERLE, Daniel PEPIN, Jacques PERRIN, Jean-Luc POYADE, Jean-Marc REGNY, Jean-Baptiste RICHARD, Georges ROLLAND, Jean-Luc SOUZY, Jean-Pierre TAITE.

Excusés : Mmes Josiane BALDINI, Sylvie LEVIGNE, Agnès TARIT.
MM. Jean-Paul CAPITAN, Claude JANIN, Lucien MOULLIER, Jean-Louis RIVOLLIER, Georges SUZAN, Jean-Claude TISSOT.

Pouvoirs de :

- Madame Josiane BALDINI à Monsieur Jean-Luc SOUZY,
- Monsieur Lucien MOULLIER à Monsieur Jean-Baptiste RICHARD,
- Monsieur Jean-Louis RIVOLLIER à Monsieur Serge MAYOUD.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Monsieur Jean Marc REGNY est nommé Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (il y en a 3).

18 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 15 Février 2013 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Présentation et approbation du compte de gestion et du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2012
- 2- Proposition de Budget primitif pour l'exercice 2013 et affectation de résultat de l'exercice 2012 au Budget primitif 2013
- 3- Frais de mission de Monsieur le Président pour la visite du territoire Loire Centre proposée aux services de l'Etat
- 4- Proposition d'une modification de la délégation du Comité syndical pour rendre les avis et accords du Syndicat sur les documents d'urbanisme locaux à la Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme
- 5- Point sur la suite de l'étude d'élaboration du SCOT en terme de calendrier

1 – Présentation et approbation du compte de gestion et du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2012

① Le compte de gestion

Monsieur le Président soumet au Comité syndical, pour approbation, le compte de gestion du Syndicat mixte pour l'exercice 2012 qui lui a été transmis par Madame Monique POURCHIER, receveur des finances publiques.

Madame BOMBENON rappelle les résultats globaux du compte de gestion qui ont été joints en annexe 1 sous forme synthétique (*Source : Perception de Balbigny*) à la note de synthèse.

En fonctionnement, les recettes sont liées aux participations des Communautés de communes et aux subventions de l'Etat et les dépenses relèvent des frais d'études, des charges de personnel et de gestion courante (frais d'affranchissement, déplacements, documentation générale...).

Le Comité syndical est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

② Le compte administratif

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Président signale que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un président de séance ad hoc soit élu et qu'il ne soit pas présent au moment du vote du compte administratif.

Monsieur Georges BERNAT est élu président de séance.

Madame BOMBENON présente les résultats du compte administratif. Il n'y a pas de reste à réaliser. Le résultat global de clôture du budget 2012 est de 19 800,03 €.

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur BERNAT propose de passer au vote, considérant les résultats qui viennent d'être exposés et la concordance de ce compte avec le compte de gestion approuvé précédemment à l'unanimité des délégués.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2 – Proposition de budget primitif pour l'exercice 2013 et affectation de résultat de l'exercice 2012 au budget primitif 2013

Monsieur le Président signale que le Budget primitif pour l'année 2013 a été préparé sur la base des éléments présentés le 15 Février en Comité syndical à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et a été joint à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant ce Comité syndical. Il n'y a pas eu d'évolution par rapport au DOB.

Madame BOMBENON ajoute qu'une rencontre avec Madame POURCHIER, receveur des finances publiques, a permis de vérifier que le budget proposé était bien conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Le Budget primitif 2013 proposé est ensuite présenté.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT, les dépenses projetées sont inscrites aux chapitres :

- 011 englobant les frais de gestion courante du syndicat (affranchissements, documentation générale, déplacements du personnel...)= Enveloppe 2013 augmentée par rapport à ce qui avait été prévu en 2012 en lien notamment avec un nombre plus important de réunions, de séminaires... et la nécessité d'engager une étude complémentaire sur la question de l'alimentation et la sécurisation en eau potable des collectivités membres du SCOT (30 000 euros inscrits au compte 617 (confirmation de la perception pour l'inscription de cette étude au compte 617)).
- 012 correspondant aux charges de personnel= Pas d'augmentation par rapport à 2012.
- 022 permettant de pallier aux dépenses imprévues= Chapitre ajouté au budget primitif 2012 et conservé sur 2013 avec une enveloppe moins importante.
- 023 : Pas de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.
- 65 englobant les frais éventuels de mission des élus et la contribution aux organismes de regroupement : Enveloppe pour frais de mission des élus maintenue sur 2013 à l'identique et contribution aux organismes de regroupement augmentée au regard du programme de travail proposé par EPURES en Décembre 2012 et validé par le Comité syndical.
- 68 correspondant à la dotation aux amortissements à prévoir.

Les recettes proviennent de :

- La participation des Communautés de communes qu'il est nécessaire d'augmenter sur l'année 2013.
- L'excédent de fonctionnement 2012 qu'il est proposé d'affecter aux recettes de fonctionnement de l'année 2013 (19 800,03 €).
- Les subventions de l'Etat attendues par le Syndicat (50 000 euros).

EN SECTION D'INVESTISSEMENT, les dépenses projetées sont inscrites au chapitre :

- 21 correspondant au matériel dont le syndicat aurait besoin : une enveloppe est prévue pour l'achat d'un disque dur externe et pour pallier d'éventuels problèmes sur le matériel acheté en 2011.

Le Syndicat mixte entrant en phase active du projet d'élaboration du SCOT, une augmentation des contributions s'est avérée nécessaire pour tenir le calendrier de l'étude avec une approbation du SCOT prévue avant le 1^{er} Janvier 2017. Il a donc été proposé de réaliser deux appels à cotisation : un en début d'exercice lorsque le budget des Communautés de communes membres aura été voté et un second au cours du 2nd semestre.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

19 800,03 €

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le budget tel que présenté est voté à l'unanimité.

Le Comité syndical décide également, à l'unanimité, que les contributions financières seront versées au Syndicat mixte du SCOT Loire Centre en deux fois, une fois en début d'exercice de chaque année lorsque le budget des Communautés de communes membres aura été voté et une seconde fois au cours du 2nd semestre de chaque année et autorise le Président à signer l'avenant à la convention partenariale entre le Syndicat mixte et ses Communautés de communes membres prenant en compte cette modification (article 3 : Modalités de versements).

Le compte de gestion et le compte administratif, précédemment approuvés, sont signés en 3 exemplaires par les délégués du Comité syndical.

3 – Frais de mission de Monsieur le Président pour la visite du territoire Loire Centre proposée aux services de l'Etat

Monsieur le Président informe le Comité syndical que la visite du territoire Loire Centre proposée à Mesdames BESSY et MAGNARD, Service Aménagement et Planification de la DDT, aura lieu le Jeudi 16 Mai.

Pour cette visite, Monsieur le Président utilisera son véhicule personnel.

Il est rappelé que Monsieur le Président ne se fait pas rembourser ses frais de déplacement pour se rendre aux différentes réunions liées à l'élaboration du SCOT et ne perçoit pas d'indemnités mais, au regard du nombre de kilomètres à réaliser, Monsieur le Président demande un remboursement, spécifique à la visite de terrain proposée aux services de l'Etat, de ses frais de déplacement.

Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte le remboursement des frais de transport (essence, péages éventuels) et de repas induits par ce déplacement au Président.

4 – Proposition d'une modification de la délégation du Comité syndical pour rendre les avis et accords du syndicat sur les documents d'urbanisme à la Commission d'Analyse des Documents d'urbanisme

Monsieur le Président rappelle que, pour rendre les avis et accords du Syndicat sur les documents d'urbanisme, le Comité syndical avait donné délégation à la Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR) créée par délibération le 2 Décembre 2011.

Or, la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant (Article L5211-10 du Code général des Collectivités territoriales) est possible mais s'effectue au profit du Bureau, du Président ou de Vice-Présidents. Les commissions, hors CAO, mises en place au sein des collectivités ne sont pas des organes de décision.

La délégation donnée à la CADUR présente donc une fragilité juridique.

Il est proposé de donner délégation, pour rendre les avis et accords du syndicat sur les documents d'urbanisme locaux et tout autre document sur lesquels le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre est appelé à donner son avis, au Président.

Monsieur le Président serait chargé d'émettre, au nom du syndicat, tout avis et accord réglementairement exigé de la part du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre (procédures d'élaboration, de révision, de modification... des documents d'urbanisme) et tout avis qui n'est pas réglementairement exigé de la part du Syndicat mixte mais concernant des documents ou schémas intéressant le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre (documents ou schémas avec lesquels le SCOT Loire Centre devra être compatible), après consultation et avis de la CADUR.

Cette modification de la délégation nécessite une modification de l'écriture du règlement intérieur.

Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte de donner délégation au Président, pour rendre tout avis et accord tel que proposé et les modifications induites du règlement intérieur.

5 – Point sur la suite de la procédure d'élaboration du SCOT en terme de calendrier

Le 1^{er} Comité de pilotage aura lieu le 17 Avril à 14H30 à la Salle des fêtes de Pradines.

Objet : Présentation du travail réalisé sur ce 1^{er} semestre 2013 aux Personnes Publiques Associées et échanges.

Il est proposé d'inviter les délégués du Comité syndical pour que les élus du territoire soient bien représentés.

Une réunion exceptionnelle des 7 EPCI sera organisée le lendemain, le 18 Avril à 18H

Objet : Partage du travail réalisé sur ce 1^{er} semestre 2013 avec les élus du territoire et échanges.

Le lieu reste à définir mais il est prévu de la faire sur Balbigny.

Le prochain Comité syndical aura lieu le 30 Mai à 9H30.

Objet : Présentation des retours des Personnes Publiques Associées sur le diagnostic, les enjeux et les objectifs.

Le lieu reste à définir.